

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Utilisation des numéros de séries taxonomiques

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du paragraphe C sous "Commentaires du Secrétariat" dans le document CoP16 Doc. 41 (Rev. 1), après discussion à la huitième séance du Comité II, avec un amendement consigné dans le compte rendu CoP16 Com. II Rec. 8.

A l'adresse des Parties

- 16.xx Les Parties, en particulier celles engagées dans la mise au point d'environnements à fenêtre unique, sont encouragées à examiner l'utilité d'inclure des numéros de séries taxonomiques dans leurs systèmes nationaux de gestion des données sur l'autorisation du commerce sous l'égide de la CITES ainsi que d'autres solutions de remplacement de ces numéros qu'elles pourraient utiliser ou qu'elles utilisent peut-être, et à communiquer leurs commentaires au Secrétariat.

A l'adresse du Secrétariat

- 16.xx Le Secrétariat, sous réserve de fonds externes disponibles, compilera des informations fournies volontairement par les Parties conformément à la décision 16.xx (ci-dessus), fera des recommandations, s'il y a lieu, pour examen par le Comité permanent à sa 66^e session et mettra cette information à la disposition des Parties à la 17^e session de la Conférence des Parties.